



Demande d'information pour enfant né au Sénégal

Par **valog**, le **03/07/2013** à **12:24**

Bonjour,

Je me permet de solliciter votre aide. Un membre très proche de ma famille a partagé son temps entre la France et le Sénégal pendant 10 ans. Cette personne est marié en France et a eu une concubine au Sénégal. Il a eu un enfant avec cette dernière personne. L'enfant a aujourd'hui 2ans1/2, il a la double nationalité, et il souhaiterait le faire venir en France. Je dois également préciser que cette personne a 70ans, et sa décision est donc lourde de conséquences pour nous ses enfants.

Quelles démarches doit-il effectuer ?

Je vous remercie par avance pour votre aide très précieuse

Valérie

Par **amajuris**, le **03/07/2013** à **13:06**

bjr,

si cet enfant est français il peut donc venir sans problème dans son pays sous réserve qu'il possède les documents prouvant la nationalité française.

la conséquence c'est que cet enfant est un héritier de son père comme vous.

qu'il soit en france ou au sénégal.

cdt